SOCLE / PACTE ENSEIGNANT :

DÉCRYPTER POUR

AGIR COLLECTIVEMENT



FSU SNUipp

F.S.U.

ENGAGÉ·ES POUR LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES

DES ENSEIGNANT-ES SOUS-PAYÉ-ES

CONSTATS

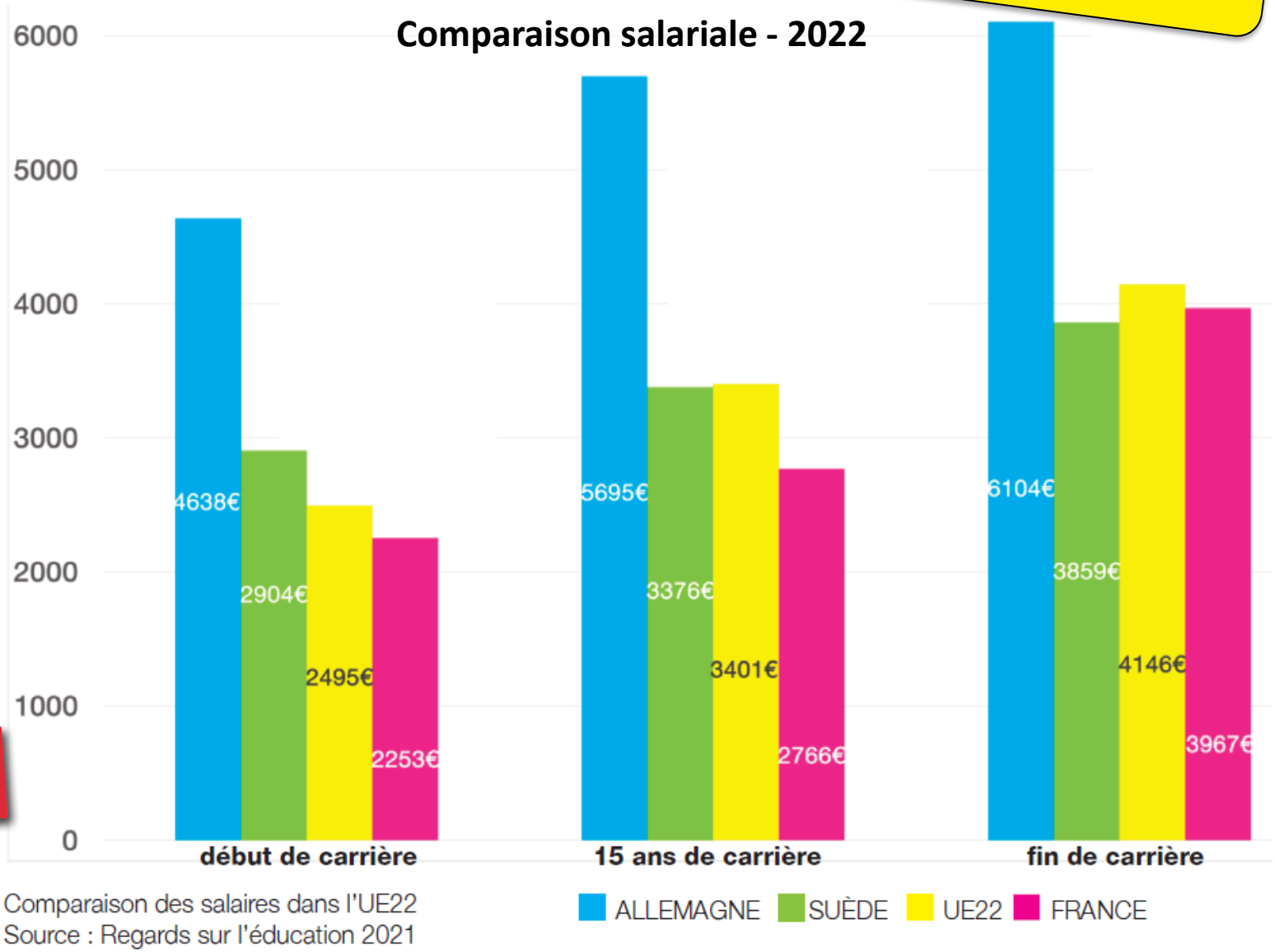

Comparaison des salaires dans l'UE22
Source : Regards sur l'éducation 2021

F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

FSU SNUipp

UN DÉCROCHAGE SALARIAL ÉTABLI

CONSTATS

Entre 2010 et 2022 :

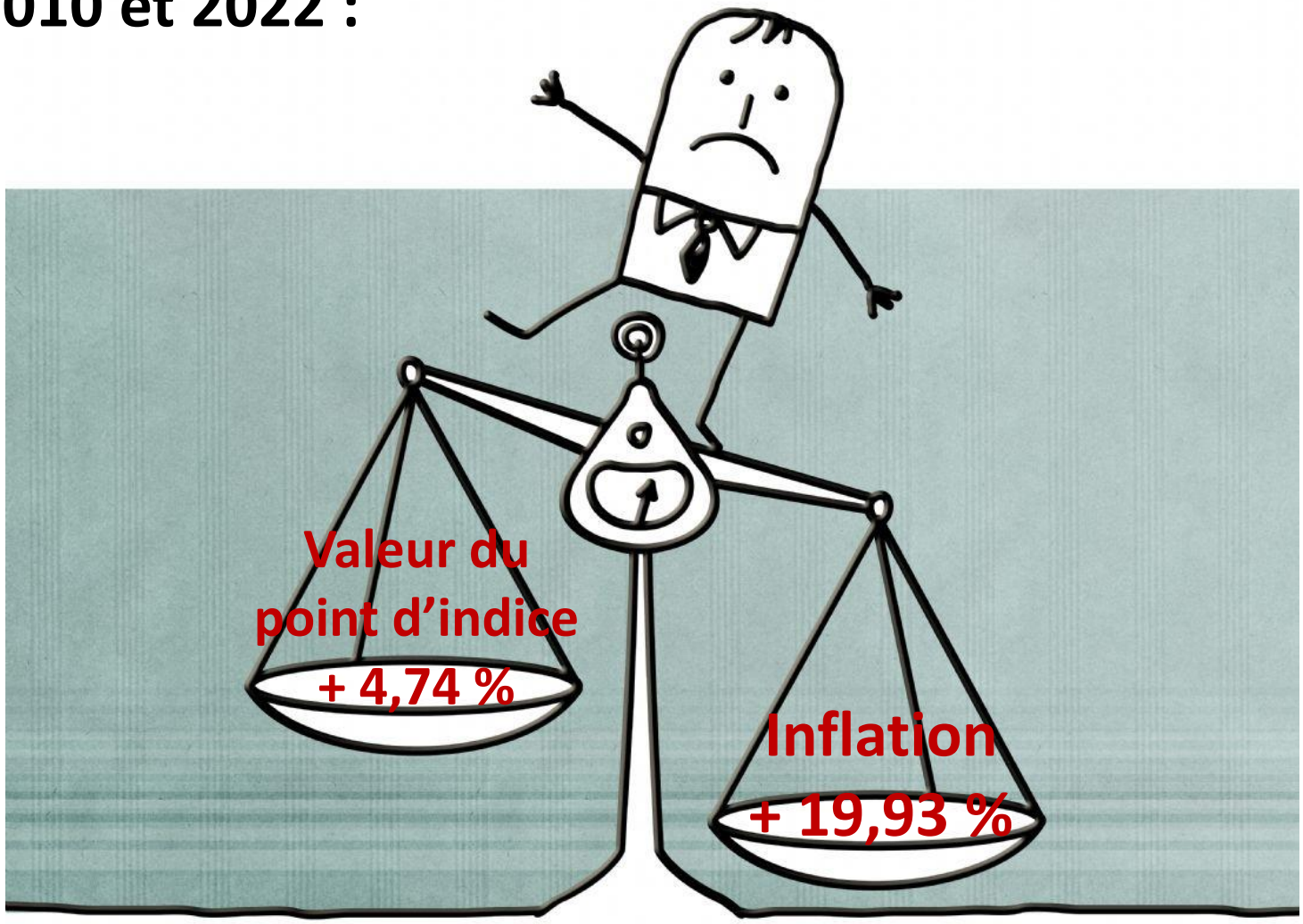

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

F.S.U.

FSU SNUipp

DÉJÀ TROP DE TRAVAIL NON PAYÉ

CONSTATS



La moitié des enseignant·es déclare travailler plus de 43h / semaine, pour des obligations réglementaires de service de 27h / semaine.

(Note DEPP - octobre 2022)

Avec 30 124 réponses entre le 14 et le 19 mars 2023, les enseignant·es se sont largement emparé·es de l'enquête de la FSU-SNUipp, preuve que leur rémunération et la charge de travail non reconnue sont une préoccupation majeure.

Concertations avec les partenaires éducatifs, dont les parents d'élèves :

96 % des collègues y consacrent un temps de travail supérieur aux 48 heures prévues.

Formation :

50,6 % des enseignant·es y consacrent un temps de travail supérieur aux 18 heures prévues.

Conseils d'école :

52,5 % des enseignant·es déclarent que la préparation et la participation des conseils les mobilise davantage que les 6 heures prévues.

FSU SNUipp

U.S.U. F.S.U. ENGAGÉ·ES AU QUOTIDIEN

DES ENGAGEMENTS ? VRAIMENT ?

F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

« Le salaire des enseignants aura ainsi augmenté d'environ 10 % »

FAUX

« Ce travail, que beaucoup d'entre vous accomplissent déjà, sera désormais reconnu et rémunéré. »

FAUX

Lettre d'E. Macron aux professeurs et aux personnels de l'Education nationale – 16/09/2022

« La revalorisation salariale qui interviendra en 2023 : elle sera importante. »

FAUX

« Un changement structurel grâce à un nouveau pacte avec les professeurs, qui, par l'évolution de leurs missions, pourront mieux accompagner chaque élève »

FAUX

Tribune de Pap Ndiaye – Le Monde du 22/12/2022

FSU SNUipp

LE « SOCLE » INDEMNITAIRE

Mesures inconditionnelles

Doublement de l'ISAE

(ou indemnité équivalente pour les collègues ne percevant pas l'ISAE)

+ 96 € nets mensuels
pour toutes et tous

De 1 200 €
à 2 550 € bruts annuels

Augmentation de la prime d'attractivité

Intégration des stagiaires
Jusqu'à l'échelon 7

Montant :
de 43 € nets mensuels (échelon 7)
à 127 € nets mensuels (échelon 5)

FSU SNUipp

F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

LE « SOCLE » INDEMNITAIRE

F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

Echelons		Annonces ministérielles avril 2023					Revendication
		Revalo mensuelle nette ISAE R2023	Revalo mensuelle nette prime attractivité R2023	Evolution R2022 - R2023		Gains / pertes sur mon salaire total (indiciaire + indémnitaire) au regard de l'inflation depuis 2010 :	Avec la valeur du point d'indice indexée sur l'inflation depuis 2010, j'aurais en plus :
Classe normale	1*	48 €	66 €	114 €	7,3%	-	-
	1	96 €	66 €	162 €	9,8%	6 €	234 €
	2	96 €	55 €	151 €	7,9%	122 €	264 €
	3	96 €	94 €	190 €	9,8%	145 €	269 €
	4	96 €	119 €	215 €	11,1%	124 €	276 €
	5	96 €	127 €	222 €	11,3%	93 €	285 €
	6	96 €	114 €	210 €	10,4%	57 €	295 €
	7	96 €	43 €	139 €	6,5%	-30 €	311 €
	8	96 €	0 €	96 €	4,3%	-131 €	334 €
	9	96 €	0 €	96 €	4,1%	-151 €	354 €
	10	96 €	0 €	96 €	3,9%	-203 €	377 €
	11	96 €	0 €	96 €	3,6%	-229 €	404 €
Hors classe	1	96 €	0 €	96 €	4,1%	-180 €	354 €
	2	96 €	0 €	96 €	3,9%	-200 €	374 €
	3	96 €	0 €	96 €	3,6%	-226 €	401 €
	4	96 €	0 €	96 €	3,4%	-255 €	429 €
	5	96 €	0 €	96 €	3,2%	-283 €	458 €
	6	96 €	0 €	96 €	3,0%	-309 €	483 €
	7	96 €	0 €	96 €	3,0%	-318 €	492 €
Classe exceptionnell	1	96 €	0 €	96 €	3,5%	-243 €	417 €
	2	96 €	0 €	96 €	3,3%	-267 €	441 €
	3	96 €	0 €	96 €	3,2%	-291 €	465 €
	4	96 €	0 €	96 €	2,9%	-324 €	498 €
	1er chev	96 €	0 €	96 €	2,8%	-360 €	534 €
	2eme chev	96 €	0 €	96 €		-381 €	555 €
	3eme chev	96 €	0 €	96 €		-409 €	583 €

* première ligne : stagiaires 50% devant élèves / deuxième ligne : stagiaires 100% devant élèves

FSU SNUipp

LE « SOCLE » INDEMNITAIRE

F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

Perte ou gain par rapport à l'inflation 2010-2023

(€ nets indiciaire + indemnitaire)

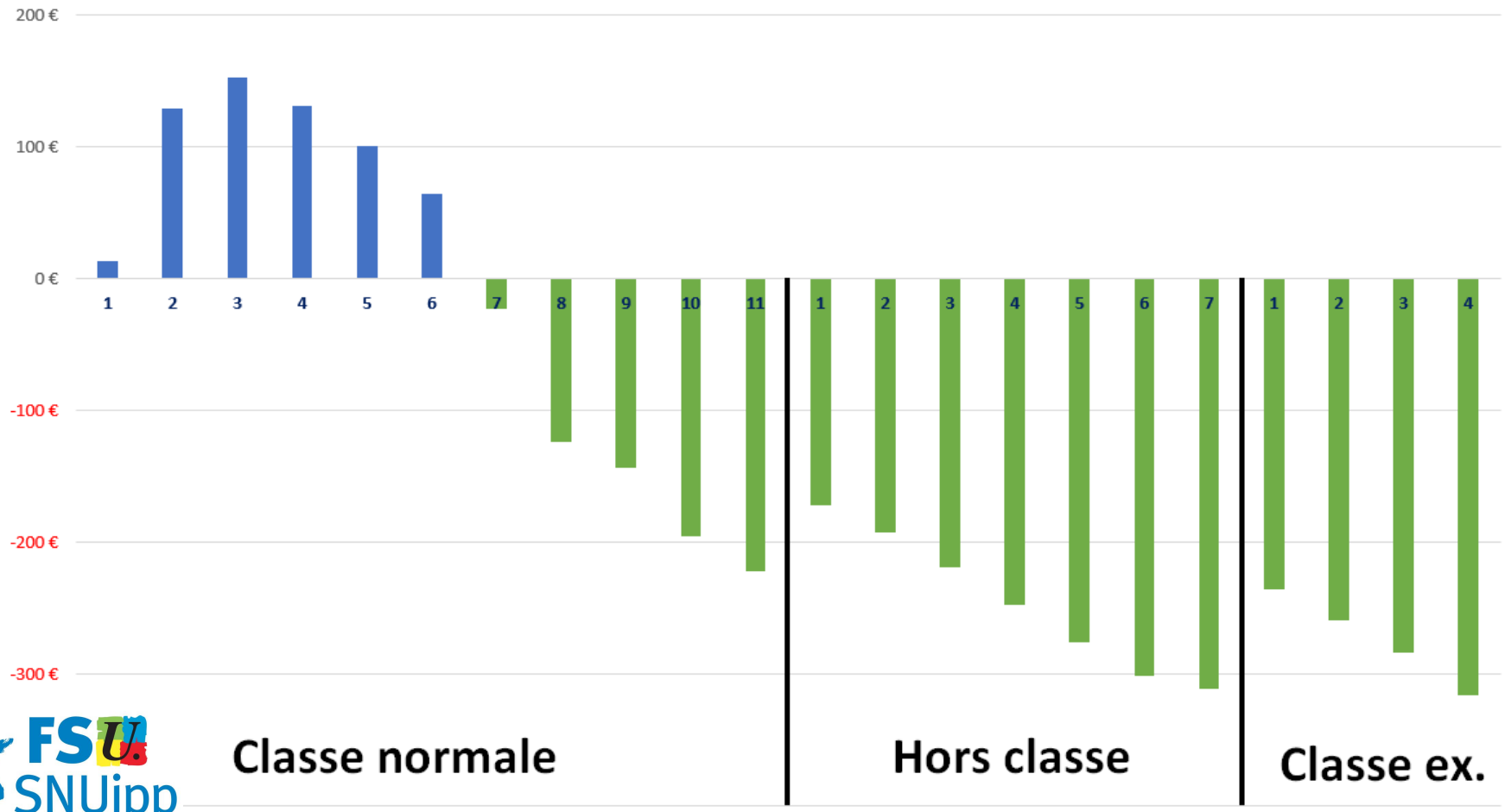

FSU SNUipp

LE « SOCLE » INDEMNITAIRE

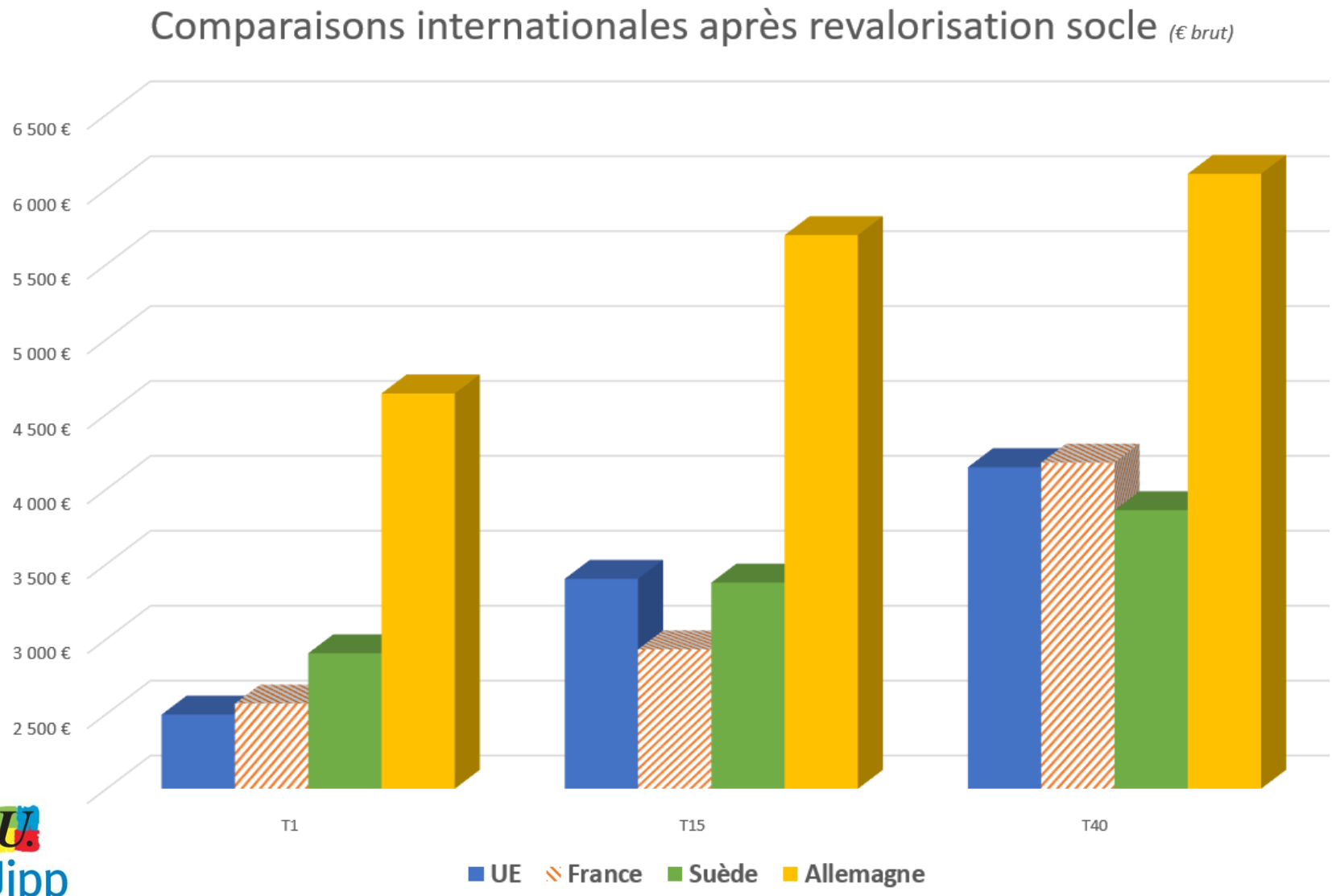

LE « SOCLE » DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

Augmentation du taux de promotion à la hors classe

23 % à l'horizon 2025

Classe exceptionnelle

Fin du contingentement,
accès par un taux de promotion

Linéarisation de l'échelon spécial de la classe exceptionnelle

Avancement à l'ancienneté

FSU SNUipp

F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

LES REVENDICATIONS DE LA FSU-SNUIPP

+ 300 € pour toutes et tous, sous forme de points d'indice, sans contreparties

Un avancement automatique, déconnecté de l'évaluation, avec reconstitution des grilles

Augmentation, puis indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation

Triplement de l'ISAE

FSU SNUipp

U. F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

LE « PACTE ENSEIGNANT »

Travailler plus pour gagner plus

Missions par « briques »

- Soutien ou approfondissement en 6ème (18h)
- « Devoirs faits » en 6ème (24h)
- Soutien aux élèves en difficulté à l'école (24h)
- Stages de réussite lors des vacances scolaires (24h)
- Référent·e élève à besoins éducatifs particuliers (annualisé)
- Élaboration et mise en œuvre de projets d'innovation pédagogique (annualisé)

Directeurs·trices d'écoles

« *Mesures spécifiques pour les personnels d'encadrement* » : de + 500 € à + 900 € / an selon la taille des écoles

Rémunération

- Part fonctionnelle de l'ISAE
- 1 250 € bruts annuels / brique
- Défiscalisation
- Désocialisation

FSU SNUipp

F.S.U. ENGAGÉ·ES AU QUOTIDIEN

LE « PACTE ENSEIGNANT »

Travailler plus pour gagner plus

Pas une revalorisation mais une rémunération conditionnée à des missions supplémentaires

Individualisation des rémunérations

« Pilotage renforcé » par les directeurs·trices

Augmentation des inégalités femmes / hommes

Impacts sur les conditions et le temps de travail

FSU SNUipp

F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

LE « PACTE ENSEIGNANT » : ABERRATION PÉDAGOGIQUE

PACTE 1ER DEGRÉ
DIRECTEURS D'ÉCOLE

Le pacte au service des savoirs fondamentaux et des parcours scolaires

1er degré

Objectifs, mise en œuvre, calendrier relatifs aux **professeurs des écoles**



FSU SNUipp

F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

LE « PACTE ENSEIGNANT »

L'heure en sixième

Pour les élèves jugés en difficulté : l'heure de soutien

- Petits groupes d'élèves constitués en fonction de leurs besoins spécifiques ajustés en fonction des évaluations nationales
- En français ou en mathématiques, sur des compétences précises
- Prise en charge par des PE

Pour les élèves jugés en réussite : l'heure d'approfondissement

- Activités de résolution de problèmes, d'écritures longues ou de lectures complexes
- Prise en charge par des PLC

FSU SNUipp

F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

LE « PACTE ENSEIGNANT »

Soutien pédagogique en complément des APC

- Soutien renforcé sur les enseignements fondamentaux.
- Sur la base de l'analyse des besoins aux évaluations nationales (CP, mi-CP, CE1, CM1).
- En périphérie du temps de classe, selon des modalités faisant la part-belle à l'individualisation.

Stage de réussite

- Pendant les congés scolaires
- En français et en mathématiques

À l'école primaire

Un traitement de la difficulté scolaire renvoyé dans les marges du temps de classe

Un modèle pédagogique qui exacerbe les inégalités scolaires

FSU SNUipp

F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

NE PAS PACTISER !











FSU SNUipp

F.S.U. ENGAGÉ·ES AU QUOTIDIEN